
AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2^E ANNÉE D'APPLICATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024-2025-2026 a été déposé à mon bureau le 5 septembre 2024, qu'il sera en 2025 à sa 2^e année d'application, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandée :

MRC des Sources
309, rue Chassé
Asbestos (Québec) J1T 2B4

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 71-97 de la MRC par courrier recommandé.

Donné à Ham-Sud, le 5 septembre 2024



Etienne Bélisle
Directeur général et greffier-trésorier